

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 juin 2023	N° 2023-355

Convocation du 23 juin 2023

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

EXCUSE(S) :

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 juin 2023	<i>Délibération</i>
	ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité Direction Stratégie et MOA du Patrimoine Naturel ADG PVB	<i>N° 2023-355</i>

**Conservatoire des Races d'Aquitaine - Les Races locales au service de Bordeaux
Métropole - Convention 2023 - Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis plus de 30 ans le Conservatoire des races d'Aquitaine, avec le soutien des élus et des acteurs locaux, des éleveurs et gestionnaires de la nature, des bénévoles, a pu sauver plusieurs races et élevages dans les différentes communes qui constituent aujourd'hui la Métropole de Bordeaux.

Fort de cette démarche, le Conservatoire a ainsi pu relancer de nombreux élevages sur le territoire métropolitain, préserver des paysages typiques du Bordelais, introduire la pratique de l'éco pâturage dans les espaces naturels et urbains pour mieux faire cohabiter la préservation des écosystèmes, des milieux naturels et l'intérêt collectif de tous habitants de la Métropole.

Les projets agricoles, alimentaires et de biodiversité portés par le Conservatoire des Races d'Aquitaine répondent parfaitement aux politiques de la Métropole, notamment aux actions développées par la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire (SRAA) adoptée au conseil du 24 novembre 2022 et par le programme BiodiverCité.

1. Le contexte

L'objet de l'association est la sauvegarde et l'étude des races d'animaux menacées, de leurs utilisateurs et des milieux naturels ou agricoles qui les abritent.

Il peut s'agir notamment de :

- mener toute action visant à sauvegarder, protéger ou conserver les races animales domestiques quelque soit leur usage ou leur localisation, essentiellement en Aquitaine et dans le Sud-Ouest de la France ;
- mener toute action visant à étudier, inventorier et valoriser les races animales domestiques, essentiellement les plus menacées ;
- aider et soutenir les éleveurs et utilisateurs de ces races dans leurs actions de conservation ;
- coordonner les actions en faveur des races domestiques menacées en concertation

avec les organismes compétents

2. Les projets

En 2023, le Conservatoire poursuit les actions engagées auprès des habitants et des collectivités de la Métropole.

2.1 Gérer et entretenir de façon écologique les espaces métropolitains, renforcer la biodiversité sur le territoire

Le Conservatoire des Races d'Aquitaine développe des techniques douces de gestion des espaces naturels et des espaces verts par l'écopâturage. Il intervient sur plusieurs sites propres de la Métropole et du territoire métropolitain.

Le Conservatoire évalue les besoins et les attentes des gestionnaires des sites et il met à leur disposition les cheptels d'animaux correspondant aux besoins. Cette technique d'écopâturage est conduite de façon équilibrée afin de préserver les équilibres naturels fragiles et elle favorise la biodiversité dans les milieux.

Le Conservatoire aide les éleveurs qui souhaitent adopter ces pratiques écologiques afin qu'ils puissent à leur tour devenir des acteurs de ces nouvelles méthodes d'élevage à haute valeur écologique.

Le Conservatoire intervient pour des missions d'expertise et de conseil pour les communes de la Métropole (élus, services techniques, organismes partenaires) pour leurs projets de gestion d'espaces naturels ou agricoles en déprise dans le cadre d'un développement durable et écologique. Le Conservatoire se met à la disposition des communes et des services de la Métropole pour évaluer les projets et définir des modalités d'intervention.

Les sites où des troupeaux du conservatoire des races d'Aquitaine sont déjà présents sont :

- Les prairies du Parc cimetière métropolitain d'Artigues
- Le Parc cimetière métropolitain de Mérignac
- La Réserve écologique des Barails à Bordeaux
- Les Prairies bocagères de Blanquefort
- Les Marais de Bruges et de la Jalle
- Le Parc des coteaux de la rive droite
- Le sylvo-pastoralisme en forêts de la Métropole

2.2 Développer l'élevage et l'agro-écologie sur la Métropole avec des nouveaux modes de productions locales

Le Conservatoire contribue au développement des élevages et des productions agricoles locales sur tout le territoire de la Métropole. Il aide les éleveurs qui souhaitent produire sur le territoire de la Métropole mais également ceux qui, installés en périphérie immédiate, approvisionnent la Métropole en produits locaux (vente directe, vente sur les marchés de Bordeaux, vente en magasins traditionnels et en AMAP).

Le Conservatoire intervient également en direct comme acteur-éleveur et anime un circuit de vente directe de produits issus des élevages sur la Métropole. Les sites d'élevage installés sur la Métropole servent également à aider les éleveurs de toute la Gironde en leur fournissant des animaux reproducteurs qui sont produits localement.

2.3 Mettre en place un programme de conservation des abeilles locales et installer des ruchers de proximité

Depuis 2019, dans le cadre d'un programme en faveur des insectes pollinisateurs, le Conservatoire des races d'Aquitaine a démarré le sauvetage et la conservation de l'Abeille noire, la variété ancienne et locale d'abeilles qui est actuellement en voie de disparition.

Ce programme de sauvetage nécessite de repérer les lieux d'habitats des abeilles noires locales, d'identifier les abeilles par des tests génétiques puis de protéger les colonies de la disparition. Depuis 2022, le Conservatoire a lancé des installations de ruchers sur le territoire de la Métropole en lien avec les communes et avec des partenariats locaux.

La Métropole veillera à ce que de petites unités soient réparties sur le territoire de façon judicieuse en évitant de le saturer et de conserver un équilibre entre les différents types d'abeilles et les pollinisateurs sauvages.

Les sites déjà engagés dans des projets de conservation avec le Conservatoire des races d'Aquitaine sont :

- Rucher municipal de Saint-Aubin-de-Médoc
- Les ruchers partagés du Bouscat
- Le Rucher de Gradignan, Campus de Bordeaux Sciences Agro
- Le Rucher pédagogique de la Bergerie de Saint-Aubin-de-Médoc
- Ferme pédagogique de Bordeaux-Lac

2.4 Ouvrir les actions vers les habitants de la Métropole et tous les publics

Le Conservatoire propose des activités pédagogiques à destination du grand public et des scolaires avec des outils pédagogiques utilisant le « modèle animal » : présentation des animaux dans les parcs publics, jeux pédagogiques en classe, expérimentation d'élevage en milieu scolaire (élevage de volailles et éclosion de poussins). Le Conservatoire des races d'Aquitaine bénéficie d'un agrément de l'Education Nationale pour l'appui à l'enseignement scolaire.

2.5 Création d'un rucher de conservation et pédagogique, Installation d'un enclos d'élevage et équipements techniques

Le projet se propose d'ouvrir un nouveau chantier pour élargir les actions et le domaine de compétence du site : la construction d'un rucher de conservation et pédagogique, un enclos d'élevage de pastoralisme avec des locaux techniques (point d'eau, sanitaires, locaux techniques).

Cette opération s'intègre dans le projet de création d'une maison de la Nature et de la Forêt porté par la commune de St Aubin de Médoc. Tout comme la Bergerie des Matruques, ce rucher servira de support technique et d'animation. Ensemble, ils permettront aux visiteurs et au public de découvrir les activités d'élevage et l'apiculture en forêt.

Les installations ont un double objectif :

- participer à l'extension du site agroécologique avec des pratiques d'élevage innovantes, du pastoralisme en forêt et la conduite de programme de conservation génétique destinée à irriguer ensuite les élevages de la Métropole de Bordeaux et du Département de la Gironde et plus largement d'Aquitaine.
- accueillir du public : public en formation (formation élevage, formation au pastoralisme, apiculture, chantiers de rénovation) et visites grand public avec découverte et initiation. Des manifestations régulières sur le site (fête de la Nature, journées du patrimoine, fête de la transhumance, tonte des moutons). Enfin, des chantiers bénévoles seront réalisés avec des encadrements techniques.

La Métropole sera vigilante sur le nombre limité de colonies installées afin de ne pas surcharger l'environnement et respecter la diversité des insectes pollinisateurs sur le territoire.

Au regard des projets proposés, le Conservatoire des Races d'Aquitaine et Bordeaux Métropole renforcent leur partenariat autour d'actions en faveur de la conservation des races anciennes, de la gestion respectueuse de la biodiversité des espaces et de l'appui au développement des circuits courts sur la Métropole.

3. Le plan de financement (annexe 2)

BUDGET GLOBAL 2023 (en €)

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Achat	83 800	Ventes, prestation de service	71 500
Services extérieurs	31 900	Etat	7 500
Autres services extérieurs	27 700	Région	85 000
Charges de personnel	192 800	Departments	65 000
		Bordeaux Metropole	27 000
		EPCI	10 000
		Autres communes	15 000
		Autres produits de gestion courante	55 200
TOTAL	336 200	TOTAL	336 200

La convention entre le Conservatoire des Races d'Aquitaine et Bordeaux Métropole qui fixe les modalités du règlement de cette participation financière est annexée à la présente délibération (annexe 1).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10, relatif au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-154 du 23 mars 2018 relative au règlement d'intervention Nature, fixant les dispositifs d'aide financière des projets Nature-Agriculture des communes

VU la délibération métropolitaine n° 2018/76 du 30 novembre 2018 relative à l'adoption de la politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable,

VU la délibération métropolitaine n° N° 2022/770 du 24 novembre 2022 relative à l'adoption de la stratégie de résilience agricole et alimentaire

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la politique agricole et alimentaire Bordeaux Métropole, ainsi que l'évolution des pratiques de gestion en faveur de la biodiversité et la préservation du patrimoine génétique des races anciennes nécessitent l'appui des partenaires en particulier du Conservatoire des Races d'Aquitaine, via son expertise et ses missions, ordinaires ou

spécifiques sur notre territoire,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 27 000 € en faveur du Conservatoire des Races d'Aquitaine.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée ainsi que tout acte afférent à cette opération.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes aux aides de la direction de la Nature, soit 6 000€, sur la section du fonctionnement du budget principal, exercice 2023, chapitre 65, article 65748, fonction 76.

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes aux aides du Pôle Patrimoine Végétal et Biodiversité, soit 21 000€, sur la section du fonctionnement du budget principal, exercice 2023, chapitre 65, article 65748, fonction 511.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUILLET 2023	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick PAPADATO
DATE DE MISE EN LIGNE : 7 JUILLET 2023	